

Délibération du Conseil Municipal - Séance du 08/04/2025

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 12 | 10 | 11 |

| Vote | | |
|------|--------|-------------|
| Pour | Contre | Abstentions |
| 11 | 0 | 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 11/04/2025

Mise en ligne sur le site internet le 11/04/2025

L'an 2025, le 8 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PELÉ Jean-Yves, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 01/04/2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 01/04/2025.

Présents : M. PELÉ Jean-Yves, Maire, Mmes : DESIEAUX Christelle, GIRALDO Ludivine, GODELU Delphine, LECLERE-PIERRE Christel, THIROT Sylvie, MM : DOUCET Yann, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, MILLET Jean-Luc

Excusés ayant donné procuration : Mme THOMAS Valérie à M. PELÉ Jean-Yves

Excusé : M. COLIN Pascal

A été nommée secrétaire : Mme THIROT Sylvie

D25_011 – Affectation du résultat - Budget eau et assainissement

Vu l'article L. 2315-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Compte tenu des résultats au compte administratif 2024 du budget eau et assainissement :

- Section de fonctionnement : excédent de 42 198.73 €
- Section d'investissement : déficit de 304 659.76 €

Compte tenu des restes à réaliser au 31/12/2024 en dépenses : 3 840.00 €

Compte tenu des restes à réaliser au 31/12/2024 en recettes : 607 022.50 €

Il est proposé d'affecter les résultats, au budget eau et assainissement, de la façon suivante :

| Résultat 2024 | Section BP 2025 | Sens | Compte | Somme |
|----------------|-----------------|------|--------|--------------|
| Investissement | Investissement | R | 001 | 304 659.76 € |
| Fonctionnement | Fonctionnement | R | 002 | 42 198.73 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **APPROUVE** l'affectation de résultat 2024 au Budget Primitif 2025 eau et assainissement telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 11/04/2025

Le Maire,

Jean-Yves PELÉ

Le secrétaire,

Mme THIROT Sylvie

